

## Droit Fiscal

De l'établissement des comptes annuels aux conseils en matière de gestion, de droit fiscal, de droit social, l'Expert-Comptable est le conseil permanent du chef d'entreprise. Il apporte une réponse ponctuelle et adaptée aux différents événements de la vie de l'entreprise. En fonction des besoins de l'entreprise, l'Expert-Comptable intervient notamment dans le domaine suivant : Droit fiscal : - établissement de toutes les déclarations fiscales, - optimisation d'optimisation fiscale, - assistance en cas de contrôle, - suivi juridique de la société : choix de la forme, assistance aux formalités de préparation des opérations de constitution, d'augmentation de capital...